

20 SUR VIN

Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 Euros

Siège social : Moulin de Courtiron – 72340 MARCON

R.C.S. LE MANS 981 525 967

**DECISIONS EXTRAORDINAIRES
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 30 décembre, à 8 heures 30, au siège social,

La **Société FINANCIERE PHENIX**, société à responsabilité limitée, dont le siège est à MARCON (72340), Moulin de Courtiron, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LE MANS sous le numéro 892 137 225, représentée par Monsieur Raphaël NEVE, gérant,

Associée unique de la Société 20 SUR VIN, société par actions simplifiée au capital de 5.000 Euros, divisé en 500 actions de 10 Euros chacune, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LE MANS sous le numéro 981 525 967,

A pris les décisions extraordinaires suivantes :

PREMIERE DECISION

Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social

L'Associée unique,

Décide de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social en les fixant aux 1^{er} juillet et 30 juin au lieu des 1^{er} janvier et 31 décembre.

L'exercice en cours ouvert le 1^{er} janvier 2025 sera donc clos le 30 juin 2026 et aura une durée exceptionnelle de 18 mois.

En conséquence, elle décide de donner la nouvelle rédaction suivante à l'article 20 des statuts :

« ARTICLE 20 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année.»

SECONDE DECISION

Suppression des articles 31, 32, 33 et 34 des statuts devenus sans objet

L'Associée unique,

Décide de supprimer les articles 31, 32, 33 et 34 devenus sans objet.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée unique.

La Société FINANCIERE PHENIX

Monsieur Raphaël NEVE

